

Incidence des temps et revenus professionnels sur le partage de l'activité domestique au sein de couples new-yorkais, tokyoïtes et parisiens

The effect of work schedule and income on the division of domestic labor among couples in New-York, Tokyo, and Paris

La influencia de los tiempos e ingresos profesionales en relación con la distribución de las actividades domésticas en el seno de las parejas que habitan las ciudades de Nueva York, Tokio y París

Arnaud Dupray, Anne-Marie Daune Richard et Hiroatsu Nohara

Numéro 63, automne 2017

Le partage des tâches dans la famille : une transition inachevée ?

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055718ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055718ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Athéna éditions

ISSN

0831-1048 (imprimé)

1923-5771 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dupray, A., Daune Richard, A.-M. & Nohara, H. (2017). Incidence des temps et revenus professionnels sur le partage de l'activité domestique au sein de couples new-yorkais, tokyoïtes et parisiens. *Cahiers de recherche sociologique*, (63), 43–66. <https://doi.org/10.7202/1055718ar>

Résumé de l'article

L'enjeu de l'article est d'explorer les modes de répartition conjugale du travail domestique en fonction des situations des conjoints par rapport à l'emploi et ce, dans trois métropoles appartenant à des pays aux niveaux de développement comparables mais relevant de contextes institutionnels et sociétaux distincts. À partir des grilles typologiques de « modèles familiaux » et d'« État-Providence » et en exploitant une enquête internationale sur les budgets-temps menée en 2007 auprès de couples de classes moyenne et supérieure vivant dans les agglomérations de New York, Paris et Tokyo, on met en évidence des résultats à trois niveaux : une situation moins inégalitaire aux États-Unis que dans les autres pays avec une plus forte parité des investissements domestiques des conjoints indépendamment de leur activité professionnelle ; une plus grande proximité entre couples parisiens et tokyoïtes dans les modalités de partage du temps de travail domestique alors que les premiers se rapprochent plus des new-yorkais par leurs caractéristiques ; enfin, c'est dans les États-providence conservateurs comme le Japon et la France qu'à la fois la disponibilité temporelle des conjoints et la contribution de chacun aux revenus du ménage pèsent le plus sur la répartition effective de l'activité domestique.

Incidence des temps et revenus professionnels sur le partage de l'activité domestique au sein de couples new-yorkais, tokyoïtes et parisiens¹

ARNAUD DUPRAY, ANNE-MARIE DAUNE RICHARD, HIROATSU NOHARA

Bien que relative au domaine privé, la répartition des activités domestiques dans le couple a des répercussions sur le marché du travail en contribuant aux inégalités professionnelles entre hommes et femmes. Symétriquement, la répartition des activités domestiques et parentales entre conjoints n'est pas indépendante de leurs durées et rythmes d'activité professionnelle ni des revenus que ces activités professionnelles procurent².

Rappelons que le partage du travail non rémunéré est une composante de la division sexuelle du travail car partout, à des degrés divers, le travail domestique et parental est plus assumé par les femmes que par les hommes, tandis que le marché du travail demeure plus investi par ces derniers même s'il existe des variations importantes d'un pays à l'autre des temps consacrés au travail domestique et au travail rémunéré³.

.....
1. Cet article est issu d'un projet de recherche «NewDynam», cofinancé par l'ANR (Agence nationale de la recherche) et JSPS (Japan Society for the Promotion of Science) sur les nouvelles dynamiques de l'emploi en France et au Japon. Les auteurs remercient Rengo-Soken pour la mise à disposition des données.

2. Shannon N. Davis, Jeremiah. B. Wills, « Theoretical explanations amid social change: a content analysis of Housework research (1975-2012) », *Journal of Family Issues*, vol. 35, n° 6, 2014, p. 808-824.

3. OCDE, *Inégalités Hommes-Femmes. Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, 2012.

La répartition du temps de l'activité domestique entre conjoints est susceptible de refléter à la fois les inégales occasions d'emploi et de carrière entre hommes et femmes, mais aussi les processus sociétaux de légitimation et d'assignation qui encadrent les délibérations au sein du couple.

Cette question est abordée ici pour des métropoles appartenant à des économies de marché aux niveaux de développement comparables, les États-Unis, la France et le Japon, mais qui se distinguent au regard de l'existence de dispositifs visant à concilier les vies professionnelle et familiale. Dès lors, cette variété des environnements institutionnels plus ou moins favorables à l'articulation des temps de vie est susceptible de peser sur les arbitrages entre conjoints autour de la répartition du travail rémunéré et non rémunéré. En effet, la position épistémologique adoptée retient que les individus, tout en agissant comme des acteurs rationnels, sont imprégnés des contraintes institutionnelles et culturelles qu'ils intègrent dans leurs stratégies. L'objet ici est de mettre la focale sur l'influence que peuvent exercer sur le partage de l'activité domestique, les investissements professionnels des conjoints et leurs contributions respectives au revenu du ménage en lien avec l'environnement institutionnel et sociétal qui les entoure.

Pour appréhender les contextes institutionnels et sociétaux, nous mobilisons l'approche des régimes d'État-Providence⁴ et celle des modèles familiaux⁵ pour se demander en quoi ces catégorisations aident à comprendre comment s'établissent les rapports de genre au travers de la redistribution des activités professionnelles et privées à la fois dans la famille et sur le marché.

Ainsi, l'apport de cet article se situe dans sa tentative d'éclairer l'interaction – complexe – entre les dimensions macro-institutionnelles et sociétales et les arbitrages individuels autour de la répartition du travail domestique pour des couples vivant à New York, Paris et Tokyo. Il s'appuie sur l'exploitation d'une enquête originale menée en 2007 avec un questionnaire rigoureusement identique passé dans les trois villes et auquel chaque conjoint était invité à répondre pour son propre compte.

L'examen, dans un premier temps, des contextes sociétaux à partir de la typologie des régimes d'État-Providence d'Esping-Andersen et de Lewis nous permettra de préciser ce qui sépare et rapproche ces trois sociétés dans lesquelles évoluent ces couples urbains. De là, nous pourrons avancer dans la formulation d'hypothèses sur l'interaction entre ces contextes et les modalités de répartition des temps professionnels et domestiques entre conjoints

4. Gösta Esping-Andersen, *Les trois mondes de l'Etat-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 1999 [1990].

5. Jane Lewis, « Gender and the development of welfare regimes », *Journal of European Social Policy*, vol. 3, 1992, p. 159-171.

d'une part, mais aussi la manière dont ils s'articulent et peuvent modifier le partage, d'autre part. Données et méthodologie seront présentées dans une troisième section. Nous nous attacherons dans la partie résultats à identifier différentes configurations de partage de l'activité domestique en fonction des statuts des conjoints vis-à-vis de l'emploi et à dégager les incidences des temps et revenus professionnels sur les modalités du partage avant de discuter des principaux enseignements en conclusion.

Le positionnement des trois pays au regard des grilles d'Esping-Andersen et de Lewis

La typologie des régimes d'État-Providence élaborée par Esping-Andersen permet de positionner les trois sociétés⁶ dans des espaces caractérisés par des modes distincts de régulation entre le marché du travail et les politiques sociales.

Pour construire sa typologie, l'auteur prône une vision interactive et ancrée dans l'histoire des mouvements sociaux. Il s'appuie sur deux critères pour dégager trois idéaux-types : « la démarchandisation⁷ », qui traduit le degré auquel les politiques sociales rendent les individus indépendants du marché pour subvenir à leurs besoins et le second qui renvoie à la stratification sociale et aux solidarités vues en termes de degré d'équité et d'universalité des transferts sociaux.

Le régime « libéral » relève d'une logique individualiste et contractuelle où le marché tient le rôle prépondérant en matière d'assurance et de protection des individus. Les politiques sociales sont résiduelles et l'assistance conditionnée aux ressources individuelles, la part des transferts universels restant modeste pour minimiser les désincitations à travailler.

Le régime « social-démocrate » est basé sur une conception universelle des droits sociaux dispensés à tous citoyens. C'est un État social très prodigue en services sociaux et qui, de ce fait, réduit la dépendance des individus vis-à-vis du marché et de la famille pour leur prospérité. Le régime met l'accent sur le plein-emploi, dans une perspective d'accès facilité pour les hommes comme pour les femmes, donc une responsabilité assumée de l'État dans la prise en charge des enfants en bas âge et des personnes âgées.

6. Alors que l'utilisation de références macro-institutionnelles et culturelles présuppose un cadre national, la limitation géographique de la comparaison ne peut prétendre au reflet des cadres sociétaux « représentatifs ». Cependant, New York, Paris et Tokyo, non seulement par la taille de leur population mais aussi par leur force symbolique, permettent de concevoir une référence sociétale plus avancée en ce qui concerne les différents régimes d'État-Providence.

7. On reprend ici la traduction française de « *decommodification* » généralement utilisée et qu'Esping-Andersen définit ainsi : « La "démarchandisation" intervient lorsqu'un service est obtenu comme un dû et lorsqu'une personne peut conserver ses moyens d'existence sans dépendre du marché » (*op. cit.*, p. 35).

Enfin, un troisième régime, « conservateur-corporatif », est caractérisé par des droits sociaux rattachés principalement à l'emploi et aux cotisations. Les assurances sociales tendent à être segmentées selon les statuts professionnels et la solidarité s'inscrit dans une logique corporatiste. Il implique également que les familles sont très dépendantes du soutien de famille masculin, car la couverture sociale suppose des carrières longues sans interruption. Les droits sociaux des femmes sont alors typiquement indirects. Les transferts de l'État doivent juste répondre aux besoins d'une famille comptant un « apporteur » et les personnes qui en dépendent, en écho à un principe de subsidiarité qui veut que la famille et la communauté locale soit l'espace privilégié de la prévoyance sociale.

Cependant, les recherches féministes ont montré l'importance de prendre en compte la division inégale et sexuée du travail rémunéré et non rémunéré et d'intégrer pleinement la famille dans l'analyse des États-Providence. La démarchandisation est en effet, pour les femmes, fortement structurée par leur prise en charge du *care*⁸ en lien avec une logique où l'homme est le principal pourvoyeur de ressources. Mais ce modèle de « monsieur gagne pain » a connu des déclinaisons différentes selon les histoires nationales. Jane Lewis⁹ en relève trois : « fort » représenté par l'Angleterre ; « faible » représenté par la Suède qui se rapproche d'un modèle familial à deux apporteurs et enfin un cas hybride, correspondant à la France, combinant promotion de l'indépendance économique des femmes et soutien à la famille en tant qu'institution.

Le Japon pourrait être considéré comme une forme familiale achevée de « male breadwinner model » dans cette typologie, tandis que les États-Unis, compte tenu de la logique libérale et individualiste au cœur de la philosophie sociale américaine, s'apparenteraient à un modèle « faible », c'est-à-dire de soutien à l'égalité des individus – femmes et hommes dans la société en général et la famille en particulier – mais sans l'aide d'un État-Providence fort.

Au regard des régimes d'État-Providence, la France s'inscrit dans un régime « conservateur » tendant à soutenir le statut de la famille comme unité privée de base de la société et à préserver des attitudes traditionnelles en matière de répartition des rôles familial et professionnel. Les États-Unis font figure de cas-type du régime « libéral » d'État-Providence caractérisé en particulier par une intervention étatique limitée dans les affaires familiales et par la faiblesse de l'offre publique de services sociaux¹⁰. Si le modèle à « un apporteur » a été prégnant dans les années 1950 – au moins dans les couches

8. Ann Shola Orloff, « Gender and the social rights of citizenship. State, policies and gender relations in comparative research », *American Sociological Review*, vol. 58, 1993, p. 303-328.

9. *Op. cit.*

10. Kimberly J. Morgan, « Quelles politiques publiques pour concilier vie familiale et vie professionnelle ? », *Informations Sociales*, n° 177, 2013, p. 140-149.

sociales moyennes et aisées - il a depuis laissé la place à un modèle où chaque conjoint contribue aux ressources monétaires de la famille, permettant le recours éventuel au marché pour pallier le déficit de services publics (externalisation du *care*) ou afin de se protéger contre les divers risques sociaux (assurances privées)¹¹.

Le régime d'État-Providence du Japon est plus délicat à situer. Il partage avec le régime libéral la forte dépendance au marché des revenus et bénéfices sociaux, notamment par le biais des statuts d'emploi, et avec le régime conservateur le familialisme et la segmentation des assurances sociales¹². Il existe en effet nombre de régimes spéciaux selon les professions dans une logique corporatiste associée à un dualisme du marché du travail avec, d'un côté, le cœur privilégié du salariat à vie des grandes entreprises qui dispose des meilleurs revenus et prestations sociales et de l'autre, la main-d'œuvre périphérique des TPE-PME employée sur des contrats précaires avec une faible protection sociale. L'aide sous condition de ressources est sous-utilisée par la population car supposée relever d'abord de la responsabilité familiale et subsidiairement d'un tissu associatif d'entraide. Le bien-être du salarié moyen reste ainsi assez dépendant du marché ou de sa famille.

En résumé, le régime d'État-Providence japonais apparaît comme un mixte de régime conservateur et de régime libéral, même si les mesures récentes de l'indice composite de « démarchandisation » ont tendance à le rapprocher davantage des États-Unis que de la France¹³. Cependant, eu égard à la question de la division des rôles sociaux et du travail rémunéré et non rémunéré entre hommes et femmes, il nous semble que le Japon partage davantage de traits en commun avec la France qu'avec les États-Unis - dont les positionnements dans la classification des États-Providence est confirmée dans les analyses récentes évoquées ci-dessus. En effet, l'institution familiale y constitue un référentiel des politiques publiques, même si les principes en matière de politique familiale et de régulation du travail diffèrent.

La France se démarque par un « familialisme républicain » où l'État s'investit dans les politiques en faveur de la famille, en même temps qu'il soutient la femme en tant que travailleuse et favorise la conciliation travail-famille. En effet, dans sa philosophie sociale, la France est prise dans une tension entre

11. Francine D. Blau, « Trends in the wellbeing of american women, 1970-1995 », *Journal of Economic Literature*, vol. 36, 1998, p. 112-165. Francine D. Blau, Lawrence Kahn, « Changes in the labor supply behavior of married women: 1980-2000 », *NBER Working Papers series*, n° 11230, 2005.

12. Gosta Esping-Andersen, « Hybrid or unique?: the Japanese welfare state between Europe and America », *Journal of European Social Policy*, vol. 7, n° 3, 1997, p. 179-189.

13. Clare Bamba, « Decommodification and the worlds of welfare revisited », *Journal of European Social Policy*, vol. 16, n° 1, 2006, p. 73-80. Lyle Scruggs, James Allan, « Welfare-State decommodification in 18 OECD countries: a replication and revision », *Journal of European Social Policy*, vol. 16, n° 1, 2006, p. 55-72.

deux héritages¹⁴ : d'un côté, une vision de la famille constitutive de l'ordre social et politique, héritée de l'Ancien Régime ; de l'autre, une conception du lien social, héritée de la philosophie des Lumières et de la Révolution, où l'individu est une référence centrale. Dans cette tension s'est développée une tradition de « choix », pour les femmes, de s'inscrire ou non sur le marché du travail grâce à l'appui de dispositifs de politiques publiques comme le Complément Libre Choix d'Activité (CLCA¹⁵) en France – soit l'octroi d'une allocation de montant variable selon que la mère arrête de travailler ou conserve une activité à temps partiel et pour une durée maximale de 6 mois pour le premier enfant et jusqu'aux 3 ans de l'enfant à partir du deuxième – contribuant à la fois au maintien des femmes dans l'emploi et à la baisse des coûts de garde des enfants comparativement au Japon et aux États-Unis (Tableau 1).

Le Japon lui oppose un fort « familialisme » traditionnel ayant trois composantes principales : les entreprises ont en quelque sorte intégré la dimension familiale par l'emploi à vie et par la progression des salaires – masculins – qui reflètent l'évolution des charges familiales selon le cycle de vie¹⁶. Il se double d'une faible intervention publique dans les affaires familiales, malgré les efforts entrepris depuis le milieu des années 1990 avec le « Childcare leave law », en témoigne le montant des congés maternité et parentaux et leur taux de compensation qui rapproche le Japon de la France (Tableau 1). Toutefois, la faiblesse des aides publiques, notamment en faveur de la petite enfance, a limité l'essor de véritables carrières professionnelles pour les femmes¹⁷ d'autant que la culture organisationnelle masculine des grandes entreprises maintient la ségrégation horizontale et verticale des emplois¹⁸.

Quels effets de ces contextes sur le partage du travail domestique au sein des couples ?

De ces modèles familiaux et régimes d'État-Providence esquissés ci-dessus, que peut-on en inférer en matière de partage et d'organisation des temps professionnels et domestiques de couples vivant à New York, Paris ou

14. Jacques Commaille, « Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes », dans Jacqueline Laufer, Margaret Maruani, Catherine Marry (dir.), *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001, p. 129-148.

15. Remplacée par la Prestation Partagée d'Éducation de l'enfant depuis 2017 qui octroie des durées d'allocation plus longues si les réductions ou cessations d'activité sont partagées entre conjoints.

16. Hiroatsu Nohara, « L'analyse sociétale des rapports entre activités féminine et masculine. Comparaison France-Japon », *Revue Française de Sociologie*, vol. 40, n° 3, 1999, p. 531-558.

17. Sachiko Imada, Shingou Ikeda, « The problems of the women's job continuity and the childcare leave system », *Japan Labor Review*, vol. 4, n° 2, 2007, p. 139-160.

18. Kumiko Nemoto, « When culture resists progress: masculine organizational culture and its impacts on the vertical segregation of women in Japanese companies », *Work, Employment and Society*, vol. 27, n° 1, 2013, p. 153-169.

Tableau 1
Indicateurs de marché du travail et de politiques familiales dans les trois sociétés

	États-Unis	France	Japon
Taux de participation au marché du travail (%), 2007 (a)			
Femmes	69,1	64,9	61,9
Hommes	81,7	74,7	85,2
Taux d'emploi (%) chez les femmes ayant les enfants âgés de 0 à 3 ans 2009 (§)	54	59,5	29
Dépenses publiques d'allocations familiales (% du PIB), 2007 (b)	0,7	2,8	0,8
Congé réservé aux femmes, maternité + parental (semaines)	12	162	58
Nombre de semaines de congé payées sur la base d'un plein temps (c)	0	19,8	26
Taux d'inscription des enfants en structures formelles de garde (%) - 2006 (d)			
• Moins de 3 ans	31,4	42,9	28,3
• De 3 à 5 ans	58,4	100	87,6
Coût de garde pour un enfant en % du revenu moyen (e), 2004	27	15	20

Sources :

(a) : https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=LFS_SEXAGE_I_R

(§) : 2005 pour le Japon et les Etats-Unis. OCDE Family Database, LMF1.2: Maternal employment rates, p.3.

(b) : Bénéfices monétaires et en nature (mesures fiscales non incluses)

(c) : OCDE Family Database www.oecd.org/els/family/database.htm_PF1.1 Public spending on family benefits 2011

(d) : Ray (2008)¹.

(e) : <https://www.oecd.org/edu/school/44975703.pdf>

(e) : Coût net pour un ménage à deux actifs (OCDE 2010, p. 21)².

1. Rebecca Ray, « A detailed look at parental leave policies in 21 countries », Center for Economic and Policy Research, Washington, 2008.

2. OCDE, « Gender brief », OECD Social Policy Division, 2010, March.

Tokyo? Et corrélativement, que peut-on en déduire de l'influence exercée par ces contextes sur la manière dont les investissements professionnels des hommes et des femmes en temps et en rétributions pécuniaires vont peser sur le partage du travail domestique?

Au Japon, les freins auxquels sont confrontées les femmes sur le marché du travail et l'insuffisance de structures de garde pour les jeunes enfants

tendent à les cantonner dans la gestion de la sphère privée contribuant à maintenir le modèle du *male breadwinner*. L'arrivée des enfants ne fait alors que renforcer cette division de l'activité avec un retrait des femmes du travail rémunéré¹⁹. La France se signale par une configuration hybride, avec une dissymétrie entre une politique d'égalité sur le marché du travail instrumentée par des lois successives depuis les années 1970 et une politique familiale généreuse mais dont les effets s'exercent parfois à l'encontre du premier objectif²⁰. L'empreinte d'un modèle nataliste et familialiste, où les droits octroyés aux femmes sont plus fortement associés à leur statut de mère de famille qu'à leur place sur le marché du travail, se retrouve dans la persistance d'un mode de partage des tâches domestiques relativement traditionnel²¹.

Dans la logique libérale et égalitariste qui prévaut aux États-Unis, l'égalité se construit sur le marché et en quelque sorte se passe d'un soutien institutionnel à la famille. L'externalisation des activités domestiques et de *care* est donc renvoyée pour l'essentiel au marché et aux politiques d'entreprises. Mais, de ce fait, il existe une forte symétrie dans les attitudes des acteurs institutionnels et professionnels vis-à-vis des hommes et des femmes depuis les lois antidiscriminatoires des années 1960 et 1970. Un contexte qui promeut ainsi une égalité d'accès à l'emploi, mais laisse à la responsabilité individuelle et au marché le soin de gérer l'articulation des vies privée et professionnelle, devrait contribuer à responsabiliser hommes et femmes dans les mêmes termes vis-à-vis de la sphère familiale et domestique. En France, les progrès successifs en matière de dispositifs de politique familiale amèneraient les hommes à s'exonérer de leurs responsabilités domestiques et parentales comme le suggèrent les résultats de Windebank²². Et malgré des avancées récentes, la prégnance de valeurs familialistes traditionnelles au Japon s'oppose de fait à une vision égalitaire du partage des tâches dans la famille.

De là en découle l'**hypothèse 1** selon laquelle le partage de l'activité domestique dans le couple devrait être le moins inégalitaire à New York et le plus inégalitaire à Tokyo, les couples parisiens se situant entre les deux.

Dans la perspective d'une hiérarchie des temps sociaux, le temps dévolu aux tâches domestiques pour incompressible qu'il soit en partie n'en n'apparaît pas moins résiduel par rapport au temps alloué au marché dans sa capacité à procurer des ressources par le biais d'une activité rémunérée. Il

19. Arnaud Dupray, Hiroatsu Nohara, « Les conditions d'activité des femmes en couple: une comparaison entre la France et le Japon sur la période 1992-2007 », *Revue Française de Socio-Economie*, vol. 12, no 2, 2013, p. 149-170.

20. Hélène Périvier, « La logique sexuée de la réciprocité dans l'aide sociale », *Revue de l'OFCE*, n° 114, 2010, p. 237-263.

21. Sophie Ponthieux, Amandine Schreiber, « Dans les couples salariés la répartition du travail domestique reste inégale », *Insee, Données Sociales*, 2006, p. 43-51.

22. Jane Windebank, « Dual-earner couples in Britain and France: gender divisions of domestic labour and parenting work in different welfare states », *Work, Employment and Society*, vol. 15, n° 2, 2001, p. 269-290.

convient donc de considérer l'impact des temps professionnels respectifs des conjoints pour évaluer leur latitude de participation aux tâches domestiques.

Compte tenu des représentations de la division des rôles sociaux entre homme et femme qui reste plus traditionnelle dans les régimes conservateurs que dans un régime libéral, on peut s'attendre à une plus forte interdépendance entre les temps professionnels et domestiques des couples vivant à Tokyo ou Paris que pour ceux résidant à New York. Il existerait donc un plus fort degré de substituabilité entre les temps domestiques des conjoints à Tokyo et Paris qu'à New York.

D'où l'**hypothèse 2** qui avance que les durées de travail domestique et leur partage au sein du couple seraient plus sensibles aux temps professionnels dans un régime conservateur d'État-Providence que dans un régime libéral.

Outre les volumes horaires, les rythmes de travail sont susceptibles d'affecter l'activité domestique²³. On peut supposer que des plages de travail régulières sont plus propices à l'organisation domestique et à la planification des tâches les plus routinières. À l'inverse, des horaires irréguliers devraient limiter le temps passé dans les activités domestiques du fait qu'ils contrarient leur gestion quotidienne.

Hypothèse 3: des horaires irréguliers, flexibles ou du travail posté devraient limiter le temps que consacrent les femmes aux activités domestiques. Et cette condition, qu'elle concerne l'activité professionnelle des hommes ou celle des femmes, devrait modifier le partage des tâches domestiques en faveur de ces dernières, compte tenu qu'elles en assument généralement la plus grande partie. En corollaire, on prévoit que cet effet sera plus sensible dans un régime conservateur d'État-providence que dans un régime libéral.

Au regard du rendement escompté de l'allocation temporelle entre activités professionnelles et privées et suivant Becker²⁴, chacun devrait se spécialiser selon ses avantages comparatifs, l'homme dans les activités professionnelles si celles-ci sont plus rémunératrices que pour son épouse. Il en résulte que le pouvoir de négociation de la femme dans sa capacité à imposer un partage plus égalitaire des tâches serait lié à sa contribution au revenu du ménage selon la théorie du « bargaining-exchange²⁵ ».

.....
23. Harriet. B. Presser, « Employment schedules among dual-earner spouses and the division of household labor by gender », *American Sociological Review*, vol. 59, n° 3, 1994, p. 348-364.

24. Gary S. Becker, « Human capital, effort and the sexual division of labor », *Journal of Labor Economics*, vol. 3, n° 1 (pt. 2), 1985, p. 33-58.

25. Julie Brines, « Economic dependency, gender and the division of labor at home », *American Journal of Sociology*, vol. 100, n° 3, 1994, p. 652-688.

En la matière, l'**hypothèse 4** postule que ce mécanisme devrait davantage jouer dans un pays conservateur où la séparation des rôles sociaux entre hommes et femmes demeure marquée et la proportion des couples où la femme gagne davantage que son conjoint plus rare que dans un régime libéral.

Données et méthodologie

Les données sont issues d'une enquête de comparaison internationale sur les budget-temps réalisée en novembre 2007 dans les trois pays à l'initiative de l'institut de recherche Rengo soken qui est rattaché à la Confédération syndicale japonaise Rengo²⁶. Cette enquête concernait 400, 412 et 418 couples résidant respectivement à New York, Paris et Tokyo ou dans leurs environs immédiats (Encadré). Chaque conjoint étant interrogé séparément, elle a permis la collecte d'environ 800 questionnaires appariés par couple et par pays, offrant un matériau statistique unique pour l'analyse de l'organisation des temps domestiques et professionnels. Mais le champ de l'enquête est restreint, pour mieux assurer la comparabilité. D'une part, l'enquête cible les couples dont les conjoints - le statut marital n'étant pas renseigné - sont âgés de plus de 20 ans et de moins de 50 ans, et dont au moins l'un d'eux est économiquement « actif ». D'autre part, les personnes interrogées appartiennent à une population citadine de classes moyenne à supérieure, ce dont témoignent les niveaux d'études des enquêtés avec des diplômes du supérieur détenus par 70 % des hommes et les trois quarts de leurs compagnes et la surreprésentation des profils de « managers, professionnels et employés » dans les échantillons par rapport à leurs poids dans les populations nationales.

Les informations collectées concernent avant tout les temps passés dans différents types de tâches. L'emploi occupé est décrit au travers de dimensions classiques dont sa durée – *stricto sensu* ou englobant les temps de pause méridienne et de navette entre le domicile et le travail²⁷ – et le revenu procuré. Différentes mesures du temps d'activité domestique sont disponibles dans l'enquête (voir l'encadré). En accord avec nombre de résultats publiés sur le sujet, nous privilégions une échelle de mesure correspondant à la semaine entière. De plus, la focale est mise sur les activités domestiques les plus quotidiennes et répétitives – les courses, le ménage et la préparation des repas – écartant les activités qui pourraient davantage se rapprocher d'un hobby : liées au jardinage, à l'entretien de la voiture ou au bricolage.

26. Rengo-soken, « Seikatsujikann no kokusaichosa; Enquête de comparaison internationale sur l'usage du temps », Tokyo, 2009.

27. C'est ce temps professionnel contraint étendu que l'on considère dans les modèles, car son incidence est apparue plus sensible que le temps réduit à la plage horaire de la seule activité professionnelle.

**Méthodologie de l'enquête : *International time-budget survey 2007* – Rengo Soken
(Research Institute of Japanese Trade Union Federation)**

Le champ de l'enquête se limite à la population citadine qui réside dans les trois plus grandes villes de ces pays ou dans leur proximité immédiate: il s'agit, pour la France, de Paris et des départements de l'île de France; pour les États-Unis, de l'État de New York et du New Jersey; et de la région de Tokyo (Tokyo, Saitama, Chiba et Kanagawa) pour le Japon.

L'enquête a été envoyée par Internet. Elle a été réalisée, dans les trois dernières semaines du mois de novembre 2007, par IPSOS Observer aux États-Unis, IPSOS en France et par le Japan Research Center au Japon. Ces instituts de sondage ont mobilisé leurs propres « moniteurs » dans chaque pays. Tirés d'un plan d'échantillonnage aléatoire simple stratifié, les répondants ont été contactés par appel téléphonique ou envoi d'un message pour accord préalable puis chaque conjoint, nominativement appelé à répondre à une liste de 150 questions. Les réponses ont ensuite été appariées pour constituer les données de ménages. Les répondants ont été amenés à choisir une semaine donnée, pour décrire les usages en termes de durées passées à l'échelle de la journée dans les différentes activités (domestique, professionnelle, de soin à la famille) en différenciant les jours ouvrables des jours de week-end.

Compte tenu de la délimitation de la zone couverte par l'enquête et du type de ménages interrogés, les échantillons ne prétendent pas respecter une représentation nationale. Les individus sondés ont clairement des attributs socio-économiques plus favorables et se caractérisent par des normes de comportements sociaux sans doute moins « traditionalistes » que les populations nationales dont ils émanent.

Bien que relatifs à des populations spécifiques en termes de zone géographique et de CSP, les temps mesurés ici sont cohérents avec les données issues des enquêtes internationales ou nationales de plus grande ampleur²⁸.

Méthodologie

Les mesures du temps d'activité domestique évoquées par la suite sont de deux types, en valeur et en pourcentage. La proportion du temps total – celui effectué par les deux conjoints – que la femme prend en charge sert à examiner la répartition du temps d'activité domestique au sein des couples.

Compte tenu du nombre réduit d'observations, nous avons procédé à des régressions sur l'ensemble des trois échantillons en introduisant des

28. Les heures déclarées dans la définition restreinte sont assez proches des données comparables disponibles sur ces pays comme celles de l'ISSP 2002, ou le *National Survey on Family and Economic Conditions* (NSFEC) au Japon. Pour les États-Unis, les données du ATUS (*American Time Use Survey*) pour 2011 sur un périmètre au plus près de notre définition, donnent des durées hebdomadaires similaires pour les hommes et en léger retrait pour les femmes. Pour la France, nos mesures sont proches des résultats établis pour un périmètre de tâches équivalent par Delphine Roy, « Le travail domestique: 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première* n°1423, 2012.

interactions entre métropoles et variables d'intérêt et en limitant le nombre de dimensions explicatives prises en compte. Des régressions linéaires par les MCO selon différentes spécifications du vecteur d'explicatives ont été estimées pour prédire le niveau de partage²⁹.

Les quatre spécifications présentées incluent en explicatives une catégorielle de métropole (Paris en référence), l'âge moyen du couple suivant Brayfield³⁰ - la moyenne des âges des conjoints figurant la génération d'appartenance du couple selon l'idée que les couples jeunes affichent des attitudes plus égalitaires en matière de partage des rôles sociaux; trois questions relatives au recours à une aide extérieure concernant le ménage, la préparation des repas et le repassage permettent de construire un indicateur numérique d'intensité du recours à un tiers (famille, amis, marché); deux dichotomiques, une relative à chaque conjoint, valant 1 si l'horaire de travail est flexible sans plage de présence obligatoire, en cas de travail posté ou d'une autre forme flexible d'horaire; un indicateur de niveaux éducatifs relatifs des conjoints pour prendre en compte des attitudes supposées plus progressistes en matière de division des rôles sociaux entre hommes et femmes parmi les couples dotés de niveaux d'éducation élevés. La situation de référence est ainsi celle d'une homogamie où homme et femme sont diplômés du supérieur, situations prédominantes dans les échantillons parisiens et new-yorkais, alors que l'hypergamie prédomine dans les couples japonais. Le temps consacré à l'éducation et aux soins aux enfants est enfin inclus en explicative du dernier modèle. Certes, cette activité peut être totalement internalisée dans la famille, mais elle relève de conditions de partage spécifique, en raison notamment de l'aspect affectif qu'elle comporte comparativement au cœur des tâches domestiques³¹. Le nombre et l'âge des enfants sont susceptibles d'affecter le temps d'activité domestique, ceux de 12 ans au plus - âge de fin d'enseignement élémentaire au Japon et aux États-Unis³² - sont inclus dans les modèles en l'absence du contrôle du temps d'éducation et de soin aux enfants.

Introduire un indicateur de revenu relatif de l'épouse par rapport à son mari permet de tester un effet de capacité de négociation. Pour ce faire, on recourt à l'indicateur proposé à l'origine par Sorensen et Mc Lanahan³³ qui

29. Les estimations sont robustes à l'hétéroscédasticité et des tests Durbin-Wu-Hausman d'endogénéité des variables de temps de travail et de revenus dans les régressions ne permettent pas de rejeter l'hypothèse de leur exogénéité.

30. April A. Brayfield, « Employment resources and housework in Canada », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 54, n° 1, 1992, p. 19-30.

31. Jeffrey Neilson, Maria Stanfors, « Gender, parenthood and household divisions of labor under different welfare regimes », *Journal of Family Issues*, vol. 35, n° 8, 2014, p. 1066-1088.

32. Ajoutons que le nombre moyen d'enfants par couple est assez homogène entre les trois échantillons variant de près de 0,8 à Tokyo à 1 en France en passant par 0,9 à New-York.

33. Annemette Sorensen, Sara McLanahan, « Married women economic dependency », *American Journal of Sociology*, vol. 93, n° 3, 1987, p. 659-687.

est le taux de dépendance économique (TDE) de la femme par rapport à l'homme: $TDE = S_f - S_h / (S_f + S_h)$ où S figure le salaire et l'indice, le sexe de la personne. Il varie de -1 si l'homme est seul contributeur à +1 dans le cas inverse – formellement ici, cet indicateur représente donc le taux d'indépendance économique de la femme par rapport à son conjoint. Pour tenir compte de la composante pouvoir d'achat du revenu³⁴, le niveau du revenu masculin est aussi pris en compte dans les modèles, le cas échéant en interaction.

Le modèle (1) correspond à la spécification la plus simple et tient compte de la configuration de couple - en fonction du rapport de chacun des conjoints au marché du travail - sans prendre en compte d'interactions. Le modèle 2 substitue aux configurations de couple les temps professionnels de chacun des conjoints croisés avec les métropoles, tandis que les modèles 3 et 4 intègrent en plus les variables d'interaction entre les métropoles et TDE.

La quatrième spécification (Modèle 4 du tableau 3) qui génère le plus haut pouvoir explicatif intègre dans les déterminants le temps passé par chacun des conjoints dans des activités de soin et d'éducation aux enfants et à la famille. Cette intégration est discutable du fait de la possible endogénéité de ces variables. Cependant, les résultats de tests de Durbin-Wu-Hausman ne permettent pas de réfuter l'hypothèse d'exogénéité de ce temps pour les femmes, alors que le diagnostic est plus critique pour les hommes avec une endogénéité acceptable au seuil de 5 % d'erreur et réfutée seulement au seuil de 1 %. L'ambition des modèles est avant tout descriptive. Les interprétations ont été confirmées en testant d'autres spécifications où les variables de dépendance économique et de temps professionnel ont été décomposées en classes autorisant des effets non linéaires.

Résultats

Est d'abord examiné le positionnement relatif des couples selon leur localisation géographique avant de s'intéresser aux déterminants du partage.

Une répartition du travail domestique plus équilibrée parmi les couples new-yorkais ?

Le temps d'activité domestique total, en additionnant le temps déclaré par chacun des conjoints, est le plus élevé à New York avec près de 25 heures par

.....
34. En effet, dans les trois pays, le montant total maximal des revenus professionnels du couple est rarement atteint lorsque la femme perçoit un revenu supérieur à celui de son conjoint, c'est même significativement l'inverse pour les couples tokyoïtes tandis que des situations de quasi parité de revenus en forment la condition pour les couples parisiens et new-yorkais.

semaine en moyenne, suivi par Tokyo avec un peu moins de 21 heures et de Paris avec environ 17h45 (Tableau 2).

La répartition est la plus inégalitaire à Tokyo où les femmes y consacrent une durée plus de cinq fois supérieure à celle de leur conjoint puisque 82 % du volume total leur incombe. À Paris et New York, la part à la charge des femmes reste majoritaire mais de moindre ampleur : respectivement de 72 et 64 %. Ajoutons que ce partage apparaîtrait encore plus déséquilibré à l'aune d'un jour ouvrable puisque les jours de week-end sont l'occasion pour les hommes d'élever leur implication dans les tâches domestiques.

Cette hiérarchie entre pays est confirmée par l'effet de la variable métropole dans le modèle (1) (Tableau 3). Par ailleurs, aux États-Unis, les hommes sont plus nombreux à s'impliquer dans ces activités puisque seuls 19 % d'entre eux n'y prennent jamais part contre près d'un quart en France et 6 sur 10 au Japon.

Ces premiers éléments livrent un aperçu succinct de la morphologie du partage des activités domestiques au sein de chaque pays. Mais une partie de ces différences peut être imputable à la distribution variable des couples selon les statuts de chacun vis-à-vis de l'emploi dans chacun des lieux. Quatre configurations de couple ont été distinguées en fonction du temps que les femmes consacrent à l'activité professionnelle³⁵. Une cinquième catégorie, résiduelle, réunit tous les couples où l'homme n'exerce pas à plein temps une activité régulière quel que soit le statut de sa compagne. La distribution de ces configurations varie selon la métropole : Tokyo se signale par le faible poids relatif de la catégorie des couples dont les conjoints travaillent tous les deux à plein temps comparativement à Paris et New York où elle est majoritaire, représentant respectivement environ 67 % et 56 % des couples échantillonnés. À Tokyo, la situation où la femme occupe un emploi atypique à temps partiel est quasiment aussi courante que la précédente (près de 28 %), alors qu'elle ne concerne qu'environ 10 % des couples dans les deux autres métropoles. Corrélativement, c'est à Tokyo que l'on trouve la plus forte proportion de femmes occupant un emploi atypique quelle que soit sa durée et de couples où l'homme est seul pourvoyeur des revenus du travail (19 %).

La distribution de ces configurations d'une métropole à l'autre rend compte des mesures de partage observées parmi les couples parisiens et tokyoïtes puisque les temps absolu et relatif de travail domestique augmentent significativement pour les femmes qui travaillent à temps partiel ou sont au foyer. À New York, le partage semble légèrement moins inégalitaire dans

35. La catégorie des couples où seul l'homme pourvoit aux ressources du ménage inclut les situations où la femme est en recherche d'emploi.

les situations où la femme ne travaille pas à plein temps, même si leur durée absolue s'accroît à mesure que la contrainte du temps professionnel se desserre. Mais plus surprenant, il semble qu'il en soit de même pour leur compagnon comme s'il existait à la fois une plus forte complémentarité dans les temps d'activité domestique de chacun des conjoints à New York et dans le même temps, un cloisonnement plus affirmé entre activité professionnelle et activité domestique pour les hommes.

À Paris et plus encore à Tokyo, le temps domestique est plutôt désinvesti (réinvesti) par les femmes à mesure que leur temps professionnel s'accroît (se contracte) avec l'exception du temps partiel qui tire ces Japonaises et ces Françaises vers un régime d'activité domestique proche de celui des femmes inactives. Ainsi, à configuration de couple donnée, on retrouve la division la plus traditionnelle à Tokyo et la plus équilibrée à New York confirmant le positionnement relatif de ces trois pays avancé dans l'hypothèse 1.

Ce premier examen tend à montrer que la restriction de la place des femmes japonaises dans l'emploi rémunéré apparaît comme une condition de leur surinvestissement dans les activités domestiques, et ce, d'autant plus que leurs conjoints sont plus massivement qu'ailleurs accaparés par leur activité professionnelle – le temps total passé hors de leur domicile en lien avec celle-ci s'établit à environ 65 heures par semaine pour les Tokyoïtes appartenant aux quatre premières configurations de couples³⁶.

Au total, cette comparaison donne à voir un modèle japonais familialiste, relativement à la France et aux États-Unis où l'emploi de l'épouse fait moins office de facteur d'ajustement et où les activités domestiques sont un peu mieux partagées. L'incidence de l'investissement professionnel des femmes sur leur contribution à l'activité domestique suggère une différence de degré plus que de nature dans les modes d'arbitrage entre conjoints dans les métropoles française et japonaise, tandis que les couples new-yorkais se signalent par des arrangements où la complémentarité des temps domestiques semble l'emporter sur leur substituabilité.

Le temps parental comme facteur d'implication des hommes dans le travail domestique ?

Parmi les caractéristiques testées dans les modèles, l'intensité de la délégation tend à diminuer légèrement la charge relative des femmes en accord avec l'idée que cette aide porte avant tout sur des tâches domestiques assurées ordinaire-

36. L'une des raisons de ces longues durées de travail est liée à la pratique très répandue des heures supplémentaires. En 2008, elles représentent ainsi, à peu près 8% des heures annuelles travaillées soit 10% des revenus salariaux totaux (toutes catégories professionnelles et secteurs confondus).

ment par elles (repassage, préparation des repas...). Du point de vue du niveau de partage selon les diplômes des conjoints, le fait que la femme ait un niveau d'éducation supérieur à celui de son mari, contribue à légèrement augmenter sa participation au travail domestique, un peu à l'image d'un comportement d'affirmation du genre, en comparaison d'une situation où les deux conjoints possèdent un diplôme du supérieur. L'âge moyen des conjoints, pris comme un effet de génération, augmente le temps effectif consacré par les femmes et les hommes aux activités domestiques, mais n'apparaît pas modifier le partage : l'effet linéaire de l'âge du couple sur le niveau relatif du partage ne ressort dans aucun des modèles pas plus que la présence d'enfants.

Si, plus largement, les temps de soin et d'éducation aux enfants et dans la famille sont intégrés (modèle 4), il apparaît des effets de sens opposés sur le niveau du partage : inégalité renforcée au vu du temps parental féminin, mais amoindrie dès lors que les pères s'investissent dans ces tâches³⁷. Il semble ainsi que le temps des activités parentales constitue un bon levier pour impliquer davantage les hommes dans les charges liées au travail domestique le moins attractif, celui composé des tâches les plus routinières et incompressibles.

Une plus forte interdépendance des temps domestiques et professionnels dans les régimes conservateurs

La considération des temps de travail professionnels en interaction avec les métropoles dans les modèles (2) et (3) montre que les durées de travail des hommes n'exercent aucun effet sur le partage. En revanche, une forme flexible de leurs horaires tend à réduire légèrement la charge domestique relative de leur compagne alors que lorsqu'elle concerne l'emploi des femmes, elle n'a pas d'incidence significative (excepté dans le modèle 1).

La durée de l'activité professionnelle des femmes semble, quant à elle, influencer le partage des couples tokyoïtes - en diminuant la charge relative des femmes - mais cet effet ne tient pas lorsque le taux de dépendance économique de l'épouse est inclus (modèle 3). C'est à Paris, que le temps professionnel de la femme a l'effet de redistribution le plus sensible, et ce, indépendamment des revenus du conjoint.

Ces résultats confirment l'hypothèse 2 d'une interdépendance plus marquée entre temps professionnel et temps domestique de chaque conjoint dans les régimes conservateurs d'Etat-Providence.

La flexibilité des horaires de travail, qu'elle concerne l'homme ou la femme, contribue à réduire de manière significative la charge du travail

37. Le test d'effets d'interaction avec les métropoles n'a pas mis en évidence de réactivités différenciées du temps domestique au temps parental dans les couples selon leur localisation géographique.

Tableau 2. Temps d'activité domestique, relatif et effectif, selon la configuration de couple

Métropole	New York			Paris			Tokyo			
	Temps consacré au travail domestique par semaine en heures (a)		% effectué par la femme	Temps consacré au travail domestique par semaine en heures (a)		% effectué par la femme	Temps consacré au travail domestique par semaine en heures (a)		% effectué par la femme	
	N	F	H	N	F	H	N	F	H	
	%			%			%			
Moyennes	223			274			118			
Les 2 conjoints en emploi régulier à plein temps	55,8	14,7	7,5	67,2	11,5	5	70,8	13,4	4	75
Catégorie 1:	42			40			115			
H. à plein temps et F. en emploi atypique < 30 h	10,5	18,5	8,1	64,4	15,7	3	82,6	20	2,2	89,8
Catégorie 2:	15			25			31			
H. à plein temps et F. en emploi atypique de 30 h et +	3,7	17,6	9,4	67	11,7	7,3	63,5	15,1	3,3	79,8
Catégorie 3:	63			31			80			
H. à plein temps et F. inactive ou au chômage.	15,8	21,5	10,6	63,7	20,6	3,9	82,8	23,6	3,1	86,9
Catégorie 4:	57			42			74			
Autres (H. non à plein temps)	14,2	15,1	11,1	52	12,5	6,4	68,6	14,5	4	78,7
Catégorie 5:	400			412			418			
Ensemble des couples	16,3	8,6	64%	12,7	5,02	72%	17,5	3,4	82%	

(a) : Les durées hebdomadaires conjuguent le temps passé aux tâches domestiques à la fois pendant les jours ouvrés et les jours de repos.

Tableau 3
Part du travail domestique à la charge des femmes (%)

	Modèle (1)	Modèle (2)	Modèle (3)	Modèle (4)
<i>Catégorie de couple</i>				
Femme au foyer	-2,606 (-1,13)			
Groupe résiduel	-5,261** (-2,54)			
Femme à temps partiel	3,567* (1,86)			
Femme en emploi irrégulier de plus de 30 heures	-3,835 (-1,32)			
Couple à temps plein	Ref			
<i>Localisation géographique</i>				
Tokyo	6,596*** (3,92)	-2,842 (-0,50)	-9,794 (-1,34)	-7,953 (-1,11)
New York	-7,254*** (-4,44)	-24,43*** (-4,14)	-24,05*** (-3,70)	-22,93*** (-3,66)
Paris	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
TDE	-11,16*** (-4,87)	-10,34*** (-4,60)		
Revenu masculin	-0,0000494 (-1,37)	-0,0000233 (-0,66)	-0,0000177 (-0,49)	-0,000006 (-0,19)
<i>Éducation des conjoints</i>				
Les deux diplômés du secondaire	1,649 (0,66)	1,356 (0,53)	1,451 (0,58)	1,474 (0,60)
Hypergamie ($E_h > E_f$) (§)	-1,805 (-1,21)	-2,406 (-1,62)	-2,322 (-1,56)	-2,230 (-1,54)
Hypogamie ($E_f > E_h$) (§)	3,130** (2,09)	3,083** (2,05)	2,960* (1,96)	2,185 (1,48)
Les deux diplômés du supérieur	Ref.	Ref.	Ref.	Ref.
Âge moyen du couple	0,0968 (1,07)	0,131 (1,45)	0,119 (1,32)	0,107 (1,21)
Horaire flexible ou décalé-Femme	-2,646* (-1,71)	-1,075 (-0,71)	-1,131 (-0,75)	-0,494 (-0,33)
Horaire flexible ou décalé-Homme	-2,370* (-1,67)	-2,708* (-1,93)	-2,695* (-1,92)	-2,606* (-1,92)
Intensité de délégation des tâches domestiques	-1,666* (-1,68)	-1,729* (-1,73)	-1,708* (-1,73)	-1,511 (-1,55)

	Modèle (1)	Modèle (2)	Modèle (3)	Modèle (4)
Nombre d'enfants < 13 ans	0,709 (1,19)	0,460 (0,75)	0,356 (0,58)	
(Temps professionnel) _f *Tokyo		-0,0843* (-1,77)	-0,00604 (-0,11)	0,0341 (0,60)
(Temps professionnel) _f *New York		0,0950 (1,57)	0,0459 (0,63)	0,0912 (1,27)
(Temps professionnel) _f *Paris		-0,138*** (-2,66)	-0,160*** (-2,74)	-0,0926 (-1,60)
(Temps professionnel) _h *Tokyo		0,0581 (1,02)	0,0489 (0,84)	0,0279 (0,48)
(Temps professionnel) _h *New York		0,0821 (1,17)	0,107 (1,49)	0,100 (1,44)
(Temps professionnel) _h *Paris		-0,0435 (-0,76)	-0,0391 (-0,68)	-0,0468 (-0,86)
TDE * Tokyo			-17,11*** (-4,11)	-16,43*** (-4,01)
TDE * New York			-6,163 (-1,60)	-4,743 (-1,28)
TDE * Paris			-8,266** (-2,55)	-6,641** (-2,07)
(Temps d'activité parental) _f				0,00365*** (7,39)
(Temps d'activité parental) _h				-0,00487*** (-5,96)
Constante	69,12*** (19,69)	75,36*** (13,91)	76,79*** (13,30)	73,93*** (12,92)
F	20,15	16,65	15,73	19,1
R ²	0,180	0,178	0,183	0,225
N	1230	1230	1230	1230

Statistiques *t* de Student entre parenthèses.

* $p < 0,10$, ** $p < 0,05$, *** $p < 0,01$

(§) : les indices h et f indiquent respectivement les hommes et les femmes.

domestique pour les femmes³⁸. Cette sensibilité suggère l'existence d'un double mécanisme : une contrainte de disponibilité propre aux femmes qui subissent ces horaires flexibles et une moindre obligation conjugale au travail domestique si le conjoint est moins présent ou sur des horaires différents que sa compagne. Ce résultat suggère à ce titre, que le temps de travail domestique recèle sans doute une composante altruiste où les efforts consentis le sont aussi pour accroître le bien-être familial et plaire au conjoint³⁹.

En outre, il apparaît que c'est davantage le rythme horaire masculin que celui de sa compagne qui affecte le niveau de partage. Toutefois, lorsqu'on cherche à identifier des effets différenciés de cette flexibilité des horaires selon le pays, seule la flexibilité du temps professionnel des femmes parisiennes joue positivement en faveur d'un rééquilibrage du partage entre conjoints. Du point de vue de l'incidence, supposée plus importante dans les régimes conservateurs, de la flexibilité des horaires sur le partage, l'hypothèse 3 ne semble donc que modérément validée par ces résultats.

Un effet de levier du taux de dépendance économique de la femme particulièrement sensible à Tokyo

Le pouvoir de négociation du partage des tâches domestiques potentiellement conféré par une rémunération de la femme supérieure à celle de son conjoint est confirmé dans les modèles 1 et 2 (coefficients négatifs de TDE), alors que l'incidence du revenu masculin n'apparaît jamais significative. Les résultats de la spécification (3) indiquent que c'est au sein des couples tokyoïtes puis parisiens que la composante de négociation relative à l'apport de la femme au revenu global du ménage contribue le plus sensiblement à rééquilibrer le partage des tâches domestiques dans le couple (Graphique 1). Ce résultat s'accorde avec l'hypothèse 4 et l'idée que cet effet de levier a d'autant plus de chance de porter ses fruits que cette situation, où la femme est le principal pourvoyeur de ressources, est peu courante rejoignant certains résultats de Aassve *et al.*⁴⁰. L'indépendance économique de l'épouse affecte aussi le partage dans les couples parisiens mais avec une intensité moindre qu'à Tokyo comme l'illustre aussi le graphique - résultat qui s'accorde avec celui de Sofer et Rizavi⁴¹.

.....
38. Ajoutons que la flexibilité des horaires professionnels a d'autant plus d'incidence sur la réduction du temps de travail domestique qu'elle correspond à des temps professionnels de durée longue.

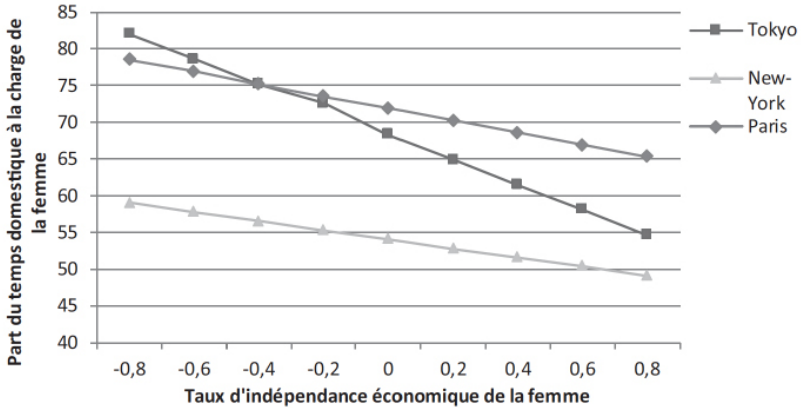
39. Oriel Sullivan, « Time Co-Ordination, the Domestic Division of Labour and Affective Relations: Time Use and the Enjoyment of Activities within Couples », *Sociology*, vol. 30, n° 1, 1996, p. 79-100.

40. Arnstein Aassve, Giulia, Fuochi, Letizia Mencarini, « Desperate Housework: relative resources, time availability, economic dependency and gender ideology across Europe », *Journal of Family Issues*, vol. 35, n° 8, 2014, p. 1000-1022.

41. Catherine Sofer, Sayyid Salman Rizavi, « Women's relative position and the division of household work: A study of French couples », *European Journal of Economic and Social Systems*, vol. 22, n° 2, 2009, p. 13-26.

Graphique 1

Prédiction du niveau relatif de travail domestique assuré par l'épouse¹ selon son degré d'indépendance économique



Note: les prédictions sont établies à partir du modèle (3) pour des couples d'âge moyen de 38 ans, dont le régime horaire masculin est flexible avec une durée d'activité professionnelle de 55 heures et de 38 heures pour leur compagne (durées qui incluent les temps de transport) et une intensité de délégation extérieure du travail domestique de 0,3.

1. Utilisé au sens générique en l'absence d'information sur le statut marital dans l'enquête.

Enfin, la présomption de comportements d'affirmation du genre, soit une élévation de la charge domestique des femmes pour compenser une domination économique qui serait vécue comme déviante par rapport à la norme sociale, n'est pas supportée par les résultats.

Au total, le pouvoir de négociation du partage des tâches domestiques incarné par le taux d'indépendance économique des femmes a d'autant plus de poids qu'il existe une forme de substituabilité entre les investissements domestiques des conjoints, situation qui semble davantage prévaloir dans des pays comme la France et le Japon qui émargent en tout ou partie à un régime conservateur d'Etat-Providence que dans un régime libéral comme celui des Etats-Unis.

Conclusion

Certes limitées à des populations issues de classes moyennes citadines appartenant à trois grandes métropoles représentant chaque société, les analyses ont permis de mettre en évidence que les couples new-yorkais à la fois consa-

crent plus de temps aux activités domestiques – suivis par les tokyoïtes puis les parisiens – et le partagent plus équitablement – devant ces derniers puis les couples résidant dans la région de Tokyo.

Le modèle conservateur d'État-Providence, selon la typologie d'Esping-Andersen, imprime ainsi sa marque dans la division du travail domestique à Paris et à Tokyo. En effet, même si la répartition des activités domestiques reste plus inégale dans les couples japonais que dans les couples français, les deux sociétés semblent se rapprocher au regard de l'influence des temps et revenus professionnels sur le niveau du partage. Ainsi, de l'impact de ces dimensions peut être inférée l'existence de « règles de partage » qui reflètent à la fois l'effet des cadres institutionnels et des référents culturels et qui rapprochent davantage ces deux sociétés et les éloignent du régime libéral américain.

Par ailleurs, les résultats mis en évidence pour les couples new-yorkais s'accordent avec l'idée d'une certaine complémentarité dans les usages temporels des conjoints relativement aux activités domestiques, alors que des pratiques de substituabilité des temps domestiques de chacun des partenaires en fonction de leurs autres contraintes temporelles émergent pour les couples habitant à Tokyo ou Paris.

Ces constats suggèrent ainsi la présence d'interactions entre la manière dont les temps et revenus professionnels des individus pèsent sur l'organisation et la répartition du temps de l'activité domestique au sein des couples et les contextes institutionnels et sociétaux abordés ici sous le prisme des régimes d'État-Providence et des modèles familiaux. En particulier, la manière dont chaque société conserve des prérogatives à chaque sexe dans le regard qu'elle porte sur la division des rôles sociaux ou au contraire prône une égalité des sexes dans la prise en main de leurs destins, semble peser à la fois sur le partage effectif des activités domestiques mais aussi sur les fonctions correctrices que peuvent exercer les engagements professionnels, notamment de la femme, pour susciter une implication renouvelée de leur compagnon dans ces tâches.

Si l'on revient à la grille de Lewis, le modèle familial fondé sur un seul apporteur de ressources apparaît très présent dans les couples japonais, alors que la France relève d'un modèle « hybride ». En effet, il se manifeste par la discordance entre les principes d'égalité qui marquent le monde du travail et les référentiels familialistes qui inspirent les politiques sociales et conduisent à soutenir et à protéger les mères travailleuses, laissant la voie ouverte à la préservation des rôles de sexe et à une division traditionnelle des tâches domestiques. On ne retrouve pas en revanche dans les couples américains la force du modèle de « monsieur gagne-pain » que Lewis décrit pour le Royaume-Uni. De fait, on a affaire à deux régimes libéraux où les modèles familiaux se sont construits dans des contextes

sociohistoriques bien différents, avec en particulier au Royaume-Uni, le principe du salaire familial qui promeut un modèle à « un apporteur » resté dominant jusqu'au milieu du XX^e siècle⁴². De leur côté, les États-Unis n'ont jamais affiché de référent familialiste au côté des principes individualistes fondateurs. En revanche, ils ont développé des politiques de soutien aux mères en difficulté jusque dans les années 1970 qui voient l'avènement du *workfare* et le tournant de « l'adieu au maternalisme⁴³ ». Ce développement de « l'emploi pour tous » ne s'est pas accompagné d'un mouvement équivalent des aides à la parentalité et pourtant, au début des années 2000, les mères américaines étaient plus souvent en emploi que les françaises et interrompaient moins leur activité à la suite d'une naissance⁴⁴. La faiblesse des dispositifs publics et d'entreprises en faveur de la prise en charge des enfants d'âge préscolaire oblige le plus souvent les parents à recourir à des dispositifs privés ou à s'en occuper eux-mêmes. La plus grande proximité dans les investissements domestiques au sein des couples new-yorkais peut ainsi se comprendre comme une nécessité, l'engagement fort des politiques publiques en faveur du droit des femmes au travail leur ouvrant des occasions d'emploi et de carrière qui ne peuvent être saisies que si les hommes prêtent main-forte à leur épouse dans la gestion des activités domestiques et parentales. Soulignons en outre l'importance du revenu global du ménage, compte tenu de la faiblesse de la protection sociale et de la parcimonie des ressources de substitution : allocations chômage, aide au logement, aides sociales, etc.

On rejoint ici une limite de l'étude qui, portant sur des couples des classes moyennes et supérieures, ne prend pas en compte les couches populaires et les familles à bas revenus. Or la réduction des inégalités de sexe qui caractérise les dernières décennies s'est faite dans un contexte d'accroissement des inégalités sociales et en particulier entre femmes qualifiées et non qualifiées. Pour approfondir cette question, il serait nécessaire d'étendre cette enquête à des catégories socioprofessionnelles moins favorisées.

Une autre limite réside dans la taille réduite des échantillons qui ne permet pas d'affiner les analyses en croisant plus avant les dimensions explicatives entre elles.

Des informations manquent comme le statut du couple (couple marié ou en union libre) ou le rang du mariage dont les travaux antérieurs ont pu montrer l'incidence⁴⁵. Par ailleurs, compte tenu de l'absence d'information sur les repré-

42. Anne-Marie Daune-Richard, « Les femmes et la société salariale : France, Royaume-Uni, Suède », *Travail et Emploi*, n° 100, 2004, p. 63-77.

43. Ann Shola Orloff, (2006), « L'adieu au maternalisme ? Politiques de l'Etat et emploi des mères en Suède et aux États-Unis », *Recherches et Prévisions*, n° 83, 2006, p. 9-28.

44. Péruvier Hélène, « Les femmes sur le marché du travail aux États Unis. Évolutions et mises en perspective avec celles de la France et de la Suède », *Revue de l'OFCE*, n° 108, 2009, p. 49-84.

45. Miriam Beblo, Anne Solaz « New spouse, same chores ? A panel analysis of marital specialization in consecutive unions », *Documents de Travail de l'INED*, n° 217, 2015.

sentations individuelles vis-à-vis du partage des rôles sociaux entre hommes et femmes au sein de chaque société, il n'a pas été possible de tester si les modalités de partage sont susceptibles de varier en fonction de ces représentations à autres conditions identiques. Or, on sait que le partage des activités domestiques n'est pas indépendant de ces idéologies de genre⁴⁶. La prise en compte de ces différentes dimensions nécessite d'étendre les analyses menées ici, pouvant conduire à nuancer certains résultats. Toutefois, même restreinte à des populations spécifiques, cette étude souligne l'apport heuristique de la grille interprétative des États-Providence associée à celle des modèles familiaux. En effet, les résultats exposés permettent d'éclairer, d'une part, la réalité de la division des temps professionnels et domestiques au sein des couples et, d'autre part, l'incidence sur celle-ci de déterminants «micro» comme les apports individuels aux ressources du ménage ou les temps passés par chacun à exercer une activité professionnelle.

.....
46. Natalie Nitsche, Daniela Grunow, «Housework over the course of relationships: Gender ideology, resources, and the division of housework from a growth curve perspective», *Advances in Life Course Research*, vol. 29, 2016, p. 80-94.